



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le **22 NOV. 2021**

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau du contrôle de légalité et
de l'intercommunalité

Affaire suivie par : Jérôme THEVENON-FERNANDES
Tél. : 04 72 61 61 13
Courriel : jerome.thevenon-fernandes@rhone.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par lettre du 15 novembre 2021, vous avez appelé mon attention sur l'organisation d'un référendum local consultatif relatif au projet de construction d'un transport par câble impactant le territoire de la commune de Sainte-Foy-les-Lyon qui devrait se tenir le dimanche 28 novembre 2021.

J'ai l'honneur de vous faire connaître je n'ai pas manqué de saisir Madame le maire sur ce sujet par courrier, dès le 10 novembre 2021, en rappelant la réglementation applicable à l'organisation de ce type de consultation et en l'invitant à surseoir à cette organisation en raison du risque d'illégalité susceptible de peser sur un scrutin qui ne respecterait pas les dispositions, notamment prévues par le code général des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

La préfète
Secrétariat
Préfète des affaires
Claudio
ances
OUBIL BONDAR

Mmes et MM. les conseillers municipaux
Groupe Sainte Foy Avenir
10, rue Deshay
69110 SAINTE FOY LES LYON